

L'an deux mille vingt deux, le 1er février à quatorze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

**Date de convocation** : 19 janvier 2022

**Présents en visioconférence** : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Pascale GOT, M Jean PROU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Virginie JOUVE, Mme Fabienne LABARRIERE, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Louis CAVALEIRO, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane LEBOT

**Absents représentés** : Jacky BOTTON, pouvoir à Mme DE ROFFIGNAC

**Excusés** : Mme Lydia HERAUD, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD

**Egalement présents** : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine, Mme Clémentine GUILLAUD, de la CARA.

**Secrétaire de séance** : Mme Pascale GOT

**Membres en exercice** : 16

**Membres présents** : 16

**Suffrages exprimés** : 15

**Pour** : 15

**Contre** : 0

**Abstention** : 0

**Délibération N° 2022-01-08**  
**Tarifs 2022-2025 d'entrée au phare de Cordouan**

*Vu le CGCT ;*

*Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;*

*Vu la délibération autorisant la création de la régie de recettes de Cordouan ;*

*Vu la Concession de service pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan ;*

Il est décidé, à l'unanimité, et après en avoir débattu :

**Article 1.** D'appliquer les tarifs suivants pour les entrées individuelles :

En basse saison (hors 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre) : le tarif plein d'entrée au phare de Cordouan est fixé à 7€ ; le tarif réduit (enfants de 3 à 15 ans inclus et demandeurs d'emplois) est fixé à 6€ ; l'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 3 ans.

En haute saison (1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre) : le tarif plein d'entrée au phare de Cordouan est fixé à 15€ par adulte ; le tarif réduit (enfants de 3 à 15 ans inclus et demandeurs d'emplois) est fixé à 11€ ; l'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 3 ans.

**Article 2.** D'appliquer les tarifs suivants pour les entrées de groupes :

Pour les visiteurs acheminés par les concessionnaires : en basse saison (hors 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre) le tarif groupe adultes (20 pers. Minimum) est fixé à 6€ et le tarif scolaires à 3€ (tarif non applicable à partir du 1<sup>er</sup> jour officiel des vacances d'été et jusqu'au 31 août).

**Article 3.** D'appliquer les tarifs suivants pour les visites thématiques :

Depuis 2021, des visites thématiques sont commercialisées occasionnellement. Le supplément tarifaire pour une visite thématique est de 8€ par personne à partir de 16 ans.

La Présidente

  
**SMIDDEST**  
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire  
12 rue St Siméon 49390 BLAYE  
05.51.42.28.76 - contact@smiddest.fr  
Siret : 253 306 310 00058

**Françoise de Roffignac**